



SYADen

SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIES & DU NUMÉRIQUE

Comité d'Installation
22 septembre 2020 – 10h30

Installation du Comité Syndical

Collège communal suite aux élections de secteurs

Secteur Grand Narbonne		Jeudi 3 septembre 2020	
Titulaire	Commune	Suppléant	Commune
CLERGUE Guy	Narbonne	PONS-PELOFY Sophie	Narbonne
LUCIEN Gérard	Treilles	TRESENE Eric	Port-la-Nouvelle
CECCHINATO Alain	Ginestas	MARTINEZ Daniel	Mirepeïssat
SENEGAS Michel	Vinassan	SEGURA Joseph	Armissan
NOWOTNY Bernard	Portel des Corbières	ROI Catherine	Bages

Secteur Lézignanais - Corbières		jeudi 3 septembre 2020	
Titulaire	Commune	Suppléant	Commune
AMIEL Freddy	Cascastel des Corbières	MONTLAUR Jean-Claude	Albas
BIRKENER Sophie	Lézignan	PACHOUTINSKY Alexandre	Homps
JEANROY Kévin	Maisons	FULLANA Françoise	Villeneuve Termenes
CHAUVET Christophe	Saint Couat d'Aude	RIVIERE Marilyse	Tournissan

Collège communal suite aux élections de secteurs

Secteur Lauragais Malepère

Vendredi 4 septembre 2020

Titulaire	Commune	Suppléant	Commune
VERONIN-MASSET Jean-François	Castelnaudary	OURLIAC Serge	Saint Papoul
PACALY Patrick	Lacassaigne	MARTINOLI Cédric	Cazalrenoux
COURTESSOLE Jérôme	Villepinte	SERRANO Serge	Carlipa
CHARRIER Bernard	Pécharic et le Py	FAYARD Clémence	Saint Sernin

Secteur Carcassonnais Montagne Noire

vendredi 4 septembre 2020

Titulaire	Commune	Suppléant	Commune
ALBAREL Arnaud	Carcassonne	ZORZETTO Claude	Carcassonne
SGIAROVELLO Michel	Villegailhenc	BOIVIN Jean-Claude	Villalier
SAINT ANDRE Nicolas	Citou	MARTY Alain	Villegly
TRINCHER Jean-Michel	Pomas	EXPERT Marie-Line	Verzeille
ADIVEZE Marc	Alairac	DUCASSE TONELLO Josette	Rouffiac d'Aude

Collège communal suite aux élections de secteurs

Secteur Pyrénées-Audoises		Lundi 7 septembre 2020	
Titulaire	Commune	Suppléant	Commune
MOUNIE Serge	Artigues	PETIT Gérard	Escouloubre
RAMON Georges	Belvis	SAVY Francis	Mazuby
LABERTY Gilles	Val du Faby	SIMEONI Nadia	Belvianes
LEFEBVRE Daniel	Sonnac	PLAS Ghislaine	Val de Lambronne

Secteur Limouxin		Lundi 7 septembre 2020	
Titulaire	Commune	Suppléant	Commune
LAPEYRE Alain	Limoux	PELTIER Chantal	Pieusse
MONTROT Jean-Claude	Villelongue d'Aude	GONCALVES Paul	Loupia
FROMILHAGUE Eric	Peyrolles	COMTE Philippe	Antugnac
BARDIES Pierre	Saint Martin de Villereglan	ANDRIEU Philippe	Cépie

Collège intercommunal suite à l'installation des EPCI audoises

EPCI	Titulaire	Suppléant
Grand Narbonne	<i>désignation en cours</i>	<i>désignation en cours</i>
Grand Narbonne	<i>désignation en cours</i>	<i>désignation en cours</i>
Région Lézignanaise Corbières et Minervoise	SAURY Jean-Marie	CASATO Didier
Corbières Salanque Méditerranée	GUICHOU Franck	MAITRE Catherine
Castelnaudary Lauragais Audois	QUAGLIERI Jean-Pierre	<i>désignation en cours</i>
Piège Lauragais Malepère	VIOLA André	ASENSIO Brice
Montagne Noire	GRIFFE Paul	BETEILLE Eric
Carcassonne Agglo	<i>désignation en cours</i>	<i>désignation en cours</i>
Carcassonne Agglo	<i>désignation en cours</i>	<i>désignation en cours</i>
Limouxin	COSTES Alain	TAFFOREAU Ghislaine
Pyrénées Audoises	GALY Jacques	FERRIER Olivier

Collège départemental

Composition inchangée, ce collège sera renouvelé suite aux prochaines élections départementales de 2021

Canton	Conseiller départemental
La Montagne d'Alaric	ALRIC Robert
la Malepère et la MN	BANQUET Régis
La vallée de l'Aude	BOHIC CORTES Annie
La Piège au Razès	BOURREL Marie-Christine
Narbonne 3	FRANCOIS Patrick
La Région Limouxine	JALABERT TAILHAN Rose Marie
Le Sud Minervois	LAPALU Christian
Carcassonne 3	LLOZE Jean-Noël
Les basses plaines de l'Aude	MATEILLE Séverine
Rieux Minervois	NAVARRO Françoise
Narbonne 1	SAINTE-CLUQUE Nicolas
Sigean	THERON-CHET Marie-Christine

Election du Président

Election du Président

Appel à candidature par Mr NOWOTNY Bernard qui préside l'élection.

Mr Régis BANQUET se porte candidat.

Il est réélu à la majorité absolue.

Election du Vice-Président du collège intercommunal

Communautés de communes

Elections du Vice-Président

Eu égard à la désignation en cours des élus de certaines intercommunalités, il a été décidé de reporter le vote à la vice-présidence des EPCI lors du prochain comité syndical

Reconduction des Vice-Présidents du collège départemental

Liste des Vice-Présidents

Canton	Conseiller départemental
La Montagne d'Alaric	ALRIC Robert
La Région Limouxine	JALABERT TAILHAN Rose Marie
Rieux Minervois	NAVARRO Françoise

Délégations et Subdélégations

Délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical

Attributions du Comité Syndical

Vote budget et approbations des comptes

Fixations de tarifs des services publics

Approbation du tableau des effectifs et création d'emplois

Fixation régime indemnitaire agents et élus

Règlement Intérieur

Modification des statuts et nouvelles adhésions

Activation de nouvelles compétences, le transfert ou la reprise de compétences optionnelles

Modalités d'intervention en matière d'activités accessoires aux attributions obligatoires

La délégation de la gestion d'un service public et l'approbation des évolutions contractuelles afférentes à ces délégations qui nécessitent des avenants

Approuve les décisions d'investissements de la SEM ELO

Vote des programmations de travaux (en dehors d'urgences)

Délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical

Attributions du Bureau Syndical

Décisions concernant les marchés publics (passation, autorisation, exécution, etc..)

Décider d'allouer à des tiers des subventions présentant un intérêt syndical, dans la limite d'un montant annuel de 10 000 €

Organisation des contrôles des Délégations de Service Public

Vote des programmations nécessitées par une urgence

Approuver les conventions et partenariats avec les délégations de service public

Statuer sur l'approbation des modèles de conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire

Adhésion aux associations

Allouer des subvention à des tiers

Délégations du Comité Syndical au Président

Attributions exclusives du Président

Convoque les assemblées, dirige les débats et exécute les délibérations

Ordonne les dépenses et prescrit les recettes

Seul chargé de l'administration mais peut déléguer par arrêtés : l'exercice d'une partie de ces fonctions aux Vice-présidents, la signature de documents, etc...

Représente le SYADEN en justice et à l'occasion d'instances extérieures

Attributions déléguées au Président

Négocier, signer et exécuter après approbation des assemblées délibérantes des conventions, partenariats, etc...

Préparer, passer, exécuter et assurer le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres

Engager et participer à des études relatives à la mise en œuvre des missions

Intenter au nom du SYADEN, les actions en justice et les défendre

Subdélégations du Bureau Syndical et du Président au Comité Syndical

Il est proposé une subdélégation générale, laissant la possibilité au Président et au Bureau Syndical de déléguer à leur tour les attributions transmises par le Comité :

- Autoriser le Président à déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu des articles L. 5211-9 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales, à un ou plusieurs vice-présidents la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées ;
- Autoriser le Bureau à déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article 5211-10 du code général des collectivités territoriales, au président, ou à un ou plusieurs vice-présidents, les attributions déléguées par le Comité.

Mise en place des commissions

Commission d'Appel d'Offres (CAO) & M.A.P.A

Rôle de la CAO :

Analyser les candidatures et les offres et désigner le soumissionnaire à qui sera attribué le marché public supérieur au seuil de procédure formalisée ou concernant un avenant de plus de 5% d'un tel marché. Afin de prendre ses décisions en parfaite connaissance de cause, elle est informée des offres inappropriées, irrégulières ou anormalement basses.

Rôle de la commission MAPA:

Entre 90000 € et le seuil des procédures formalisées relevant de la CAO, la commission des marchés à procédure adaptée (MAPA) sera sollicitée et dotée des mêmes attributions que la CAO.

Il est proposé d'avoir une composition identique pour ces deux commissions afin d'assurer le suivi et la continuité de l'activité de l'ensemble des marchés.

Commission d'Appel d'Offres (CAO) & M.A.P.A

Composition proposée :

Commission d'Appel d'Offres / M.A.P.A		
Président du SYADEN : Régis BANQUET		
titulaire		suppléant
SGIAROVELLO Michel	1	COSTES Alain
SAURY Jean-Marie	2	NAVARRO ESTALLE Françoise
VERONIN-MASSET Jean-François	3	<i>Grand Narbonne 1</i>
RAMON Georges	4	CHAUVET Christophe
CECCHINATO Alain	5	QUAGLIERI Jean-Pierre

Commission Consultative des services publics locaux (CCSPL)

Rôle de la CCSPL :

La commission examine, chaque année :

- le rapport établi par le délégataire (article L.1411-3 du CGCT) ;
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière
- le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat (article L.1414-14 du CGCT).

Elle est consultée pour avis par le Comité du SYADEN, avant qu'il ne se prononce lui-même, sur tout projet de délégation du service public (article L.1411-4 du CGCT); de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat (article L.1414-2 du CGCT).

Elle pourra, par ailleurs, émettre à titre consultatif des avis sur le fonctionnement des services publics locaux et examiner toute proposition relative à l'amélioration de ces services.

Elle est composée à parité d'élus du SYADEN et de représentants d'associations de consommateurs ou d'organismes professionnels (à venir)

Commission Consultative des services publics locaux (CCSPL)

Composition proposée :

CCSPL		
Président du SYADEN : Régis BANQUET		
titulaire		suppléant
JALABERT -TAILHAN Rose-Marie	1	JEANROY Kévin
COURTESSOLE Jérôme	2	ADIVEZE Marc
AMIEL Freddy	3	NOWOTNY Bernard
LUCIEN Gérard	4	GRIFFE Paul
LABERTY Gilles	5	BARDIES Pierre

Commission de délégation des services publics (CDSP)

La CDSP est une commission spéciale, distincte des précédentes qui est mise en place lorsque notre groupement de collectivités décide de confier la gestion d'un service public à un prestataire privé ou public.

Rôle de la CDSP :

- de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L. 323-1 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ;
- d'établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre ;
- d'ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus ;
- d'émettre un avis sur les offres reçues ;
- d'émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Commission de délégation des services publics (CDSP)

Composition proposée :

CDSP		
Président du SYADEN : Régis BANQUET		
titulaire		suppléant
LAPEYRE Alain	1	BIRKENER Sophie
SAINT ANDRE Nicolas	2	<i>Grand Narbonne 2</i>
CLERGUE Guy	3	ALBAREL Arnaud
GUICHOU Franc	4	<i>Carcassonne Agglo 2</i>
LEFEBVRE Daniel	5	LAPALU Christian

Commission consultative paritaire énergie (CCPE)

Instaurée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Commission Consultative Paritaire Energie (CCPE) est devenue une instance obligatoire sous peine de ne pouvoir exercer les compétences dévolues à ces membres dans le domaine de l'énergie.

Rôle de la CCPE :

Présidée par le SYADEN, et composée à parité d'élus du SYADEN et des EPCI, elle a pour but de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, du climat et de la transition énergétique

Ses domaines d'interventions :

Les compétences du SYADEN s'inscrivant dans l'énergétique, en plus de celle d'AODE, à savoir la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, les actions de maîtrise de la demande d'énergie, le déploiement d'infrastructures sur la mobilité décarbonée en liaison notamment avec l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET), relevant de la responsabilité des EPCI.

Commission consultative paritaire énergie (CCPE)

Composition proposée :

CCPE	
Président du SYADEN : Régis BANQUET	
titulaire	suppléant
BANQUET Régis	NAVARRO-ESTALLE Françoise
SAINTE-CLUQUE	ALRIC Robert
TRINCHER Jean-Michel	EXPERT Marie-Line
FROMILHAGUE Eric	COMTE Philippe
VIOLA André	ASENSIO Brice
CHARRIER Bernard	FAYARD Clémence
MOUNIE Serge	PETIT Gérard
SENEGAS Michel	SEGURA Joseph
ALBAREL Arnaud	ZORZETTO Claude
THERON CHET Marie-Christine	JALABERT-TAILHAN Rose-Marie
<i>Carcassonne Agglo 1 T</i>	<i>Carcassonne Agglo 1 S</i>

ainsi que de **délégués intercommunaux** relevant des **9 EPCI** audois et de **l'intercommunalité partiellement rattachée** au périmètre du SYADEN (CC LAURAGAIS REVEL SOREZOIS).

suite à la demande de l'intéressé, le Président a décidé d'inviter l'élu Kévin JEANROY à la CCPE.



SYADen

SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIES & DU NUMÉRIQUE

Suspension de séance



SYADen

SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIES & DU NUMÉRIQUE

Comité Syndical
22 septembre 2020

Direction des Finances

Point 1 : Convention de mandat des recettes pour le THD radio (LTE)

Pour pouvoir collecter les recettes issues de l'exploitation du réseau Très Haut Débit Radio LTE, il est nécessaire de **conclure une convention de mandat de recettes avec l'exploitant ALSATIS, lui permettant de collecter les recettes du service au nom du SAYDEN**

Cette convention sera soumise à l'approbation du comptable public, M. Eric GERARD, qui en validera les termes avant signature avec la société.

En conséquence, il est proposé :

- d'approuver la collecte des recettes relatives à l'exploitation du réseau THD par la société ALSATIS,
- d'autoriser le Président à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à cette décision.

Point 2 : Modification d'imputation dans le cadre de la part couverte par le tarif (PCT)

La part de recette liée à la PCT issue de l'utilisation du réseau et versée par d'ENEDIS pour co-financer des extensions au réseau d'électricité était jusqu'alors imputée à l'article 1321.

La PCT étant une ressource correspondant à une fraction non affectée de la redevance du SYADEN issue du Tarif des réseaux, il convient d'imputer ces recettes à l'article 747.

En conséquence, il est proposé :

- d'imputer dorénavant les recettes liées à la participation PCT versées par d'ENEDIS en section de fonctionnement à l'article 747,
- d'autoriser le Président à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à cette décision.

Direction des Ressources

Point 3 : Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

**SYNDICATS MIXTES ASSOCIANT EXCLUSIVEMENT DES COMMUNES,
DES EPCI, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS**

Population + de 200 000 hab.	Taux Maximal
Président	18,71
Vice-Présidents	9,35

En conséquence, il est proposé :

- de fixer les indemnités de fonction du président et vice-présidents aux taux maximums mentionnés ci-dessus,
- de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal du SYADEN pour les exercices 2020 à 2026,

Point 4 : Mise à jour du tableau des effectifs

Suppression de postes (01/09/2020)

- Adjoint administratif principal 2ème classe, Direction de la Transition Énergétique, suite à la nomination d'un agent sur le grade d'adjoint administratif principal 1ère classe
- Ingénieur principal, Direction des territoires, suite au départ à la retraite d'un agent

Suppression de postes (01/10/2020)

- Rédacteur territorial, Direction de la Transition Énergétique, pour le poste de Chef de projet achats d'énergies.

Modification de poste

- modifier le poste sur les achats d'énergies, Direction de la Transition Énergétique, sur le grade de technicien territorial conformément à la vacance d'emploi qui été prévue

Création de poste

- Technicien principal 2ème classe, Direction aménagement et usages du numérique, recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'article 38 au poste de Chef de projet suivi production

Point 4 : recrutement de deux apprentis

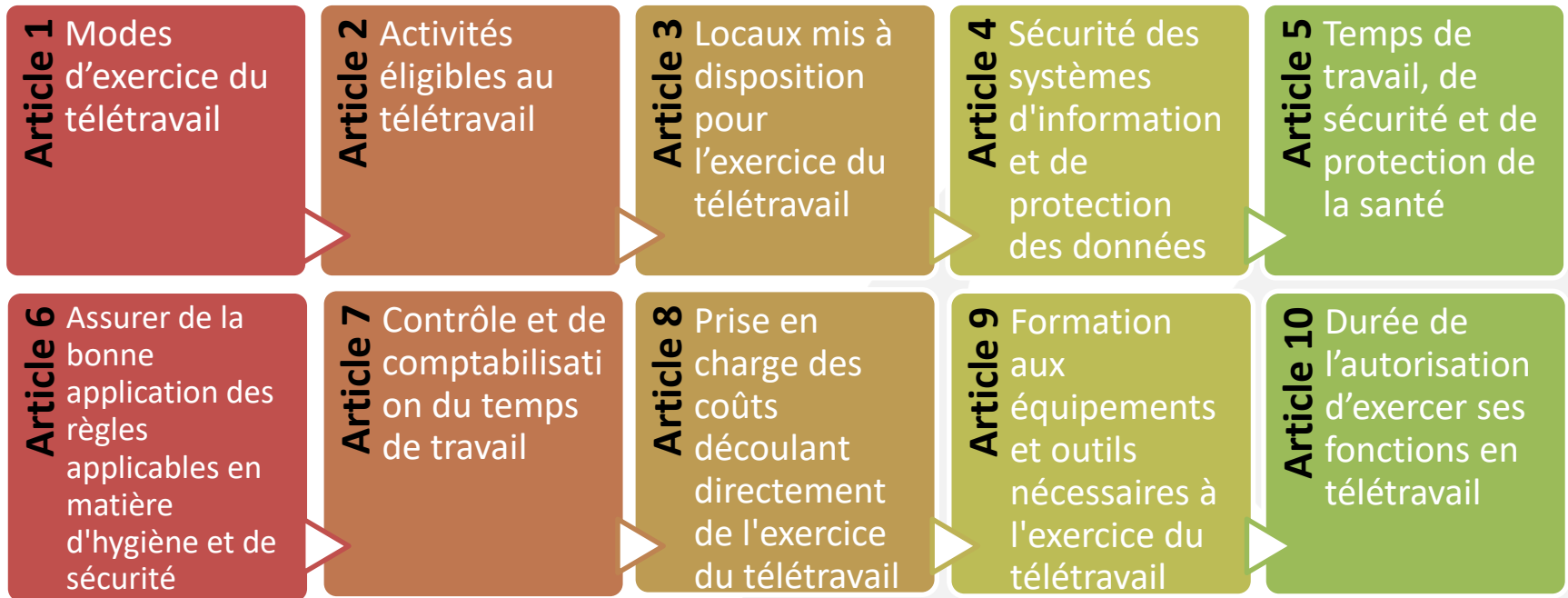
2 apprentis seront accueillis au SYADEN sur une période d'1 an à compter du mois d'octobre 2020 :

- Une apprentie à la Direction des Ressources, **service Systèmes d'Information**, pour la préparation d'une licence professionnelle Gestion Traitement de données massives,
- Un apprenti à la Direction des Territoires, **service Distribution Publique d'Électricité**, pour la préparation d'une licence professionnelle Métiers de l'électricité et de l'énergie.

En conséquence, il est proposé :

- De modifier le tableau des effectifs tel que ci-dessus, étant entendu que l'ensemble des dépenses relatives à ce dernier seront budgétisées

Point 5 : Structuration du télétravail



En conséquence, il est proposé :

- d'approuver le principe de la mise en place du télétravail à compter du 01/10/2020, étant entendu que l'ensemble des crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget,

Direction de la Transition Energétique

Point 6 : Participation des communes aux audits énergétiques ACTEE (FNCCR)

- Appel à manifestation d'intérêt porté par la FNCCR et EDF
- Délibération sur la validation de la candidature du SYADEN : 6 décembre 2019

Mise en place d'études de rénovation énergétique de bâtiments qui visent à **planifier et budgéter la réalisation des travaux** de rénovation énergétique.

La collectivité s'engage à **budgéter et réaliser tout ou partie des travaux** qui seront préconisés par l'étude.

**Part prise en
charge par la
collectivité**

50%

En conséquence, il est proposé :

- d'approuver la décomposition du coût des audits énergétiques entre le SYADEN et les collectivités
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs institutionnels (Union Européenne, ADEME, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Aude)

Point 7 : Utilisation des fonds CEE pour un projet de géothermie

- Projet : Création d'un espace associatif mutualisé équipé d'un système géothermique sur sondes verticales à Labastide d'Anjou
Montant total : 213 218 € HT
- Le SYADEN a mobilisé son expertise technique pour conduire cette étude géothermique dans le cadre de sa mission « d'accompagnement EnR thermiques »
- Les aides financières n'ayant pas été à la hauteur du projet, le SYADEN souhaite soutenir cette réalisation en utilisant la valorisation du fonds « CEE » à hauteur de 30 000 €.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'utilisation du fonds CEE du SYADEN pour soutenir à hauteur de 30 000 € le projet géothermique de l'espace associatif mutualisé de Labastide d'Anjou ainsi que le plan de financement associé ;

Point 8 : Adoption du plan de financement suite à un appel à projet « Animation départementale bois-énergie » 2021-2023

- Le SYADEN porte la **mission d'animation bois-énergie depuis 2015**
- **L'objectif central** de ces missions d'animation chaleurs renouvelables visent à :
 - faire émerger et accompagner les projets d'énergies renouvelables thermiques (bois énergie, géothermie...)
 - Intégrer le réseau d'acteurs de la filière pour impulser une structuration qualitative et harmonisée

En conséquence, il est proposé :

- D'autoriser le dépôt d'une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt relatif à la mission d'animation chaleurs renouvelables et le budget prévisionnel 2021-2023 associé,
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs institutionnels (Union Européenne, ADEME, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Aude)

Direction de l'Aménagement & usages du numérique

Point 9 : Adoption du catalogue de services dans le cadre du THD radio (LTE)

Dans le cadre du réseau Très Haut Débit Radio (LTE/4G), le SYADEN doit **valider le catalogue de services qui sera proposé aux opérateurs fournisseurs d'accès internet (FAI) par l'exploitant ALSATIS** désigné dans le cadre d'un marché de conception-réalisation et d'exploitation.

Ce catalogue de services doit définir les montants des opérateurs :

- **Frais unitaire d'ouverture de l'accès au réseau** (porte nationale ou locale)
- **Frais unitaire d'accès au service à la signature d'un contrat d'abonnement** (unitaire par abonné)
- **Frais mensuel par abonné** (tarif en fonction du lieu de livraison)
- Le SYADEN prendra en charge les frais permettant d'éviter des frais d'installation à l'utilisateur final

En conséquence, il est proposé :

- d'approuver la mise en place du catalogue de services du réseau Très Haut Débit Radio audiois par la société ALSATIS, agissant au nom et pour le compte du SYADEN dans le respect du marché 2019T00200 ;



SYADen

SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIES & DU NUMÉRIQUE

Merci pour votre attention